



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: LAVAGE VM SOLIDE_ANIOS PRO

Code du produit: 100170

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: Laboratoires ANIOS.

Adresse: Pavé du Moulin.59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.

Téléphone : + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax :+ 33 (0)3 20 67 67 68. Telex :.

e.mail : fds@anios.com

www.anios.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS.

Utilisation de la substance/préparation :

Poudre de lavage vaisselle en machine

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets corrosifs.

Risque d'effets irritants par inhalation.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 014-010-00-8 CAS 6834-92-0 CE 229-912-9 METASILICATE DE DISODIUM | Concentration >=50.00% et <100.00%. Symbole: C
R: 34-37**Autres substances apportant un danger :**INDEX 613-030-01-7 CAS 51580-86-0 CE 220-767-7 SEL DE SODIUM DE L'ACIDE DICHLOROISOCYANURIQUE DIHYDRATE |
Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: Xn N R: 36/37-50/53-22-31**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**INDEX 011-005-00-2 CAS 497-19-8 CE 207-838-8 CARBONATE DE SODIUM | Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: Xi R:
36**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

- Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.
- Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.
- Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste.
- Poursuivre le rinçage jusqu'à la consultation médicale.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

- Porter si possible des gants en caoutchouc pour administrer les premiers soins
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.
- Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

- En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Pulvériser de l'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Moyen d'extinction approprié :

- Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

- Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles :**

- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Éviter l'inhalation des poussières.
- Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

- Récupérer à l'état sec.
- Ramasser et éliminer dans des fûts, les couvrir. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.
- Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Produit d'usage externe - Ne pas avaler - Ne pas inhaler les poussières.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies :

- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

- Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Éviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.
- Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Équipements et procédures interdits :

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

- Conserver le récipient bien fermé.
- Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité, et bien ventilé.
- Conserver UNIQUEMENT dans l'emballage d'origine.
- Ne pas dépasser la date de péremption (18 mois).
- Conserver hors de la portée des enfants.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

- Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.
- Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.

Protection respiratoire :

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains :

- Lors de la manipulation de ce produit, porter impérativement des gants appropriés.
- Des gants en butyle ou en nitrile sont conseillés.
- Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.

Protection des yeux et du visage :

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mettre à la disposition du personnel des gants des écrans faciaux et des lunettes de sécurité.
- Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

- Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.
- Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques
- Changer immédiatement les vêtements de travail mouillés et souillés.
- MESURES D'HYGIENE :
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains après toute manipulation.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations générales :**

Etat Physique :	Solide en granulés.
-----------------	---------------------

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
pH en solution aqueuse :	12.5 +/- 0.5 (1%)
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Soluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

- Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Matières à éviter :

- Acides
- Métaux sensibles aux pH alcalins (aluminium...)

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**En cas d'exposition par inhalation :**

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Mal de gorge, toux, haleine courte, insuffisance respiratoire

Possibilité de formation d'un oedème pulmonaire toxique en cas de respiration prolongée du produit.

En cas d'ingestion :

Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des muqueuses et un risque de perforation.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Irritation sévère de la peau, brûlure, rougeur, dermatite, nécrose des tissus.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Lésions oculaires graves

Brûlures, caractérisées par une gêne ou une douleur, des clignements excessifs des yeux, un larmoiement et une rougeur, une enflure de la conjonctive.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser le produit dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

L'emballage est à éliminer comme un déchet industriel spécial « DIS » par un éliminateur ou un collecteur agréé pour ce type de déchet.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 29 * détergents contenant des substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN3262=SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(Metasilicate de disodium)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.
	8	C6	II	8	80	LQ23	274



IMDG	Classe	2°Étiq.	Groupe	QL	FS	Dispo.		
	8	-	II	1 kg	F-A,S-B	274 944		
IATA	Classe	2°Étiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	8	-	II	814	15 kg	816	50 kg	A3

	8	-	II	Y814	5 kg	-	-	-
--	---	---	----	------	------	---	---	---

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :



Corrosif

Contient du :

014-010-00-8 METASILICATE DE DISODIUM

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 34	Provoque des brûlures.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 34	Provoque des brûlures.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Étiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- 30% ou plus de : phosphates
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : agents de blanchiment chlorés